

REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU

14 Mars 2016

L'an deux mil seize et le 14 mars, le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DES ROCHES s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. DURANT Grégoire, Président.

Présents : DURANT Grégoire - COINCENOT Yves - ROLLAND Michel — GOUNAND Alain -
- MONTRELAY - ROY Régis - Stéphane REGAZZONI Marc - MONTIGNON Eric

Ordre du jour :

- *Vote du Budget Primitif 2016*
- *Validation du Prêt*
- *Validation de l'avant-projet d'extension de réseau « Aux Champ Rond » à Salans*
- *Questions diverses.*

✓ Vote du Budget Primitif 2016

M. le Président présente les grandes lignes de ce BP 2016 :

En fonctionnement : les dépenses restent assez stables par rapport aux années précédentes avec les charges courantes (Edf, eau, ..) des installations (Postes et station), la prestation d'entretien confiée à la SOGEDO, les charges de personnels.

En recette, le retard de facturation a été rattrapé en 2015, seule la prime d'épuration de l'agence de l'eau risque d'être moindre. La section de fonctionnement permet de dégager un excédent de 22 000 € environ.

En investissement le programme de travaux est le suivant : Réhabilitation des réseaux Salans, puis travaux sur Rans (DO et Tremblots) et fin d'année raccordement de Salans sur Fraisans.

En recette, il est prévu le recours à l'emprunt d'un montant de 500 000 € pour équilibrer le BP 2016.

M. Montignon demande si le SIAR ne risque pas de trop s'endetter à 2 ans du transfert de la compétence à la CCJN et les travaux de rénovation, non subventionnés ne sont peut-être pas prioritaires dans l'absolu, peuvent être décalés.

M. le Président indique que l'endettement du SIAR reste raisonnable et que depuis sa prise de fonction le prix de l'assainissement a augmenté de façon continue de manière à assumer politiquement les réalisations à entreprendre.

Après débat, les membres du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Roches à l'unanimité des présents votent le BP 2016 de la manière suivante :

- En fonctionnement : Dépenses et recettes à hauteur de 292 231.38 €
- En investissement : Dépenses et recettes à hauteur 813 452.02 €
Soit un total de 1 105 683.40 €.

✓ **Validation prêt**

M. le Président expose les offres de prêt reçues de la part des banques. 4 offres au total, la Poste n'a pas donné suite.

C'est l'offre du Crédit agricoles qui est la plus avantageuse avec un taux sur un remboursement linéaire de 1,92% pour une durée de 20 ans.

Il indique qu'il a demandé en plus une renégociation des anciens prêts dont le taux reste très élevé.

Sous réserve d'un rachat des prêts (partiel ou total) qui permettrait de baisser la dette et le montant des remboursements, les membres du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Roches à l'unanimité des présents valident le choix du Crédit Agricole qui offre le meilleurs taux et mandatent le Président pour renégocier les prêts existants dont l'intérêt reste à confirmer.

✓ **Validation de l'AVP concernant l'extension de réseau « Aux champ rond » à Salans**

Monsieur le Président indique que le secteur du « Champ Rond » à Salans doit être viabilisé et que l'extension des réseaux était inscrite au schéma directeur d'assainissement (SDA) de Salans.

Un débat s'engage sur la priorisation de ces travaux et la prise en charge par le SIAR. M. le Président rappelle que les extensions validées dans les SDA sont à la charge du SIAR, les autres extensions restent bien à la charge des aménageurs (commune ou privé). Pour la commune de Salans ces travaux sont prioritaires car ils permettent de confirmer les zones à urbaniser à court termes et donneront lieu au versement de la taxe de raccordement pour le SIAR pour les permis qui seront accordés.

La question se pose de poursuivre les études avec IRH ou simplement de consulter sur la base de cet AVP les entreprises actuellement présentes sur la commune pour remettre un devis pour la partie uniquement sur le domaine public (l'autre partie restera dans tous les cas à la charge de l'aménageur).

Après réflexions et débat, les membres du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Roches à l'unanimité des présents décident :

De valider l'AVP, pour la réalisation des travaux sur la base de cette étude, mais uniquement sur la partie extension de réseau sur le domaine public,

De consulter les 2 entreprises actuellement en travaux sur la commune, Climent (travaux assainissement) et Eurl Lartot TP (travaux AEP) pour la remise d'un devis sur la partie extension sur domaine public uniquement.

De ne pas engager pour le moment la suite des études puisque la faisabilité a été démontrée par l'AVP.

✓ **Question diverses**

Aucune question diverse n'est abordée.

La séance est levée à 22h00

Fait à Dampierre, le 21-03-2016

Syndicat Intercommunal

d'Assainissement des ROCHES

3, Chemin du Tissage

39700 DAMPIERRE